



## demande info declaration TVA

Par **RM**, le **02/09/2023** à **21:15**

Bonjour,

Après avoir consulter les déclarations de TVA N° 3310?CA3 faite par mon ancien comptable, sur la case 23 (**Total TVA déductible**), il a indiqué 3620e sur le mois décembre 2022, cela veut il dire que je peux faire une demande de remboursement de ce montant la ?

Merci par avance de vos retours.

Bonne soirée

Par **john12**, le **03/09/2023** à **08:47**

Bonjour,

Oui, si vous n'avez pas de TVA collectée (ligne 16 remplie).

S'il n'y avait pas de TVA collectée, vous auriez dû servir les lignes 25 (crédit de TVA) et éventuellement 26, si vous vouliez demander le remboursement du crédit, plutôt que son report sur janvier 2023. Le remboursement de crédit se fait sur le formulaire 3519.

Cordialement